

**Commune d'UCCLE**  
Monsieur Marc COOLS  
Echevin de l'Urbanisme  
Place Jean Vander Elst, 29  
B – 1180 UCCLE

V/Réf : SL/AMM U 09F°371  
N/Réf : AVL/CC/UCL-2.266/s.462  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : UCCLE. Avenue Adolphe Dupuich, 28. Extension d'une villa et réaménagement du jardin.  
Demande de permis d'urbanisme.

En réponse à votre lettre du 18 août 2009, sous référence, reçue le 21 août, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 9 septembre 2009, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne une villa située dans la zone de protection de la maison Bedoret, due à l'architecte J. Dupuis et proposée au classement comme monument par arrêté du 28/05/2009 (ouverture d'enquête). Le fond de la parcelle concernée par la demande est contigu à celui de la villa en voie de classement.

Le projet vise à agrandir la maison sans augmenter son volume hors sol ni modifier son aspect existant au-dessus du niveau de la rue. Pour ce faire, il prévoit d'étendre le niveau des caves qui sera reconverti en étage de vie. Cette extension sera constituée de pièces intérieures et d'espaces extérieurs (patios) construits autour d'une structure portante de colonnes et fermés par des baies vitrées ou des panneaux opaques. Au niveau des façades existantes, les fenêtres sont remplacées par de nouvelles d'aspect identique (bois peint en blanc) mais à double vitrage et des volets sont ajoutés aux fenêtres qui en sont dépourvues. Une lucarne est ajoutée en toiture avant, similaire à celle de la toiture arrière. Le jardin est également complètement réaménagé et plusieurs arbres sont abattus.

***Etant donné l'absence d'impact des transformations de la villa sur la maison Bédoret, la Commission ne s'oppose pas au projet. Elle demande toutefois de maintenir en fond de parcelle une masse végétale suffisamment dense pour garantir au jardin de la villa classée sa privacité.***

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f. f.

C.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Muriel MURET  
- A.A.T.L. – D.U. : M. Michael BRIARD